

Continuer à se former après le Bac Pro Pilote de ligne de production

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable.

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur)

Le BTS est le diplôme principalement préparé par les élèves titulaires d'un bac professionnel.

Où et comment ?

Il se prépare en 2 ans au lycée ou dans un CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

L'encadrement pédagogique est proche de celui de terminale. L'objectif est l'insertion sur le marché du travail.

La formation comprend notamment des travaux pratiques, des cours assurés par des professionnels et des stages en entreprise d'une durée totale de 3 mois en moyenne.

Accès

-Avec le Bac. Il est recommandé que celui-ci soit compatible avec la spécialité visée.

-Sélection sur dossier (bulletins de 1^{ère} et des deux premiers trimestres de terminale)

Admission de droit

L'admission en BTS est de droit pour les élèves qui, ayant préalablement fait acte de candidature dans les formes et les délais prévus, obtiennent une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat dont le champ professionnel correspond à la section de technicien supérieur demandée.

Rythme de travail

Entre 35 et 40 heures par semaine de cours, Travaux Dirigés (TD) et Pratiques (TP). Sans oublier les devoirs, les projets à rendre...Un rythme de travail soutenu qui exige constance, rigueur et sens de l'organisation.

Au programme

Le BTS permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu.

Avec un objectif d'insertion professionnelle, la formation privilégie la pratique, les stages et l'intervention de représentants du secteur.

Les matières générales constituent la moitié de la formation en 1^{ère} année et le tiers en 2^{ème} année.

Validation du diplôme

Le BTS est délivré à l'issue de l'examen final intégrant une part de contrôle continu. Les résultats de 1^{ère} année sont déterminants pour le passage en 2^{ème} année.

Poursuite d'études

Les titulaires de BTS peuvent poursuivre leurs études.

Ils préparent essentiellement une licence pro (Bac +3) ou une formation complémentaire en 1 an.

Les écoles d'ingénieurs proposent des concours spécifiques, mais la sélection est sévère. Il est conseillé de suivre au préalable une prépa ATS en 1 an (réservée aux BTS industriels)

Débouchés

Les BTS sont appréciés des entreprises. La situation d'embauche est plus favorable pour certaines spécialités, notamment les spécialités industrielles et commerciales.

S'inscrire en BTS
Se reporter au portail :

www.admission-post-bac.fr

ouverture du portail et de son espace information le 01 décembre 2014

Saisie des vœux du 20 janvier au 20 mars 2015

- BTS Maintenance des systèmes

Option : Système de production

Une machine tombe en panne et c'est toute une chaîne de production qui se trouve paralysée. Le technicien de maintenance a pour mission de dépanner, réparer, améliorer les équipements, mais aussi d'anticiper et éviter les dysfonctionnements.

Le titulaire de ce diplôme est un technicien de terrain qui intervient sur les équipements de production : machines isolées ou lignes de fabrication. Sa compétence s'appuie sur une bonne connaissance des systèmes automatisés, des équipements électriques et mécaniques, ainsi que sur la maîtrise des méthodes de maintenance aussi bien corrective que préventive. Il peut établir un diagnostic de panne mais aussi faire le bilan d'une suite d'interventions et l'analyser pour réaliser le cahier des charges d'installations nouvelles. Il peut réceptionner ces dernières et superviser leur mise en œuvre. Il combine des compétences technologiques, organisationnelles et relationnelles en ce qui concerne :

- l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes (maintenance corrective ou préventive) ;
- l'amélioration des moyens et optimisation ;
- l'intégration de nouveaux matériels dans le dispositif en place ;
- l'organisation des activités de maintenance ; l'animation et l'encadrement des équipes d'intervention.

Où se former ?

En lycée public : Lycée Jules Ferry (Cannes) *apprentissage possible CFA de l'Industrie de Provence*

Lycée des métiers Paul Langevin (La Seyne sur Mer - 83)

En apprentissage : Lycée Don Bosco (Nice)

BTS Conception et réalisation de systèmes automatiques

Le technicien supérieur CRSA est un spécialiste des équipements automatisés présents dans des secteurs aussi variés que l'exploitation de ressources naturelles, la production d'énergie, la transformation de matière première, le traitement de l'eau ou des déchets, l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, l'industrie cosmétique, la robotique, la réalisation d'équipements pour les handicapés et pour le service à la personne, le pilotage d'installations de spectacle ou de loisirs, la fabrication de produits manufacturés (mécanique, automobile, aéronautique et autres), la distribution de produits manufacturés, l'industrie automobile, les transports, la manutention, l'emballage, le conditionnement. Conçus pour répondre à des besoins spécifiques, ces systèmes automatiques sont réalisés sur mesure et fabriqués à l'unité ou en petite série pour des clients exigeants. Traditionnellement très présent dans les industries manufacturières, le futur titulaire de ce diplôme trouve maintenant sa place dans des entreprises très diverses lui confiant des activités professionnelles nouvelles suivant les nombreuses évolutions des systèmes automatiques et des équipements automatisés.

Exemple de métiers : dessinateur(trice) en construction mécanique, électromécanicien(ne), opérateur(trice) de raffinerie, technicien(ne) de maintenance industrielle, technicien(ne) en automatismes, technicien(ne) pétrolier(ère).

Où se former ?

En lycée public : Lycée Thomas Edison (Lorgues - 83)

BTS Contrôle industriel et régulation automatique

Pendant la phase des études, il conçoit la partie contrôle-commande d'une installation industrielle. Après analyse du processus de production, il définit les solutions d'automatisation, effectue les calculs de dimensionnement, choisit les matériels dans le catalogue des constructeurs, réalise schémas et programmes. Il peut être chargé des contrôles, des essais ou de l'installation. Il procède alors en laboratoire à l'étalonnage des appareils de mesure et de commande. Il supervise le montage des équipements. Il effectue les réglages sur site. Il fixe les procédures d'essais à respecter. Responsable de la maintenance, il établit les méthodes d'intervention, établit le planning des travaux d'entretien ou de réparation, assure la maintenance d'équipements complexes. Ce professionnel peut également prendre en charge la mise en œuvre et la conduite d'une installation ainsi que l'assistance technique et l'animation des équipes d'exploitation ou de maintenance.

Où se former ?

En lycée public : Lycée Rouvière (Toulon - 83)

Autres exemples de formations :

- **BTS Industrialisation des produits mécaniques** : préparation de la fabrication industrielle de pièces qui composent un ensemble mécanique, organisation de la production d'un atelier.

Lycée des Eucalyptus (Nice),

Lycée Rouvière (Toulon)

- **CQPM agent qualifié en ascenseurs : maintenance/ modernisation**

Greta Nice

! Cette liste de formation est indicative ; d'autres accès sont possibles avec de moindre chance d'admission ou de réussite. Les licences à l'université sont peu adaptées aux Bac pro et exigent une mise à niveau importante dans les disciplines générales.

L'université

Un choix risqué

Le DUT

(Diplôme Universitaire de Technologie) est le plus abordable.

Les IUT (Instituts Universitaires de Technologie) accueillent quelques bacheliers professionnels.

Ils préparent en 2 ans au DUT.

Continuer dans cette voie après un Bac pro demande un fort investissement personnel et une mise à niveau importante dans les disciplines fondamentales.

L'admission en DUT est accessible après une sélection sur dossier scolaire, avec le bac et parfois entretien.

La licence est une voie très risquée. Le taux de réussite à la licence en 3 ans ne dépasse pas les 3,5%.

RAPPEL PROCEDURE

S'inscrire en BTS, DUT ou en Licence

Se reporter au portail :

www.admission-post-bac.fr

ouverture du portail et de son espace information
le 01 décembre 2014

Saisie des vœux du 20 janvier au 20 mars 2015

L'alternance : étudier autrement

L'alternance c'est poursuivre ses études tout en étant salarié. 80% des apprentis trouvent un emploi à l'issue de leur formation dont la majorité dans l'entreprise d'accueil. Il faudra à la fois travailler, aller en cours et étudier afin d'atteindre le niveau demandé à l'examen dans les matières théoriques.

Le contrat d'apprentissage dure 2 ans (cette durée peut varier de 1 à 3 ans selon le diplôme préparé et les diplômes déjà obtenus). Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Tous les diplômes du CAP à l'ingénieur peuvent être préparés par l'apprentissage. 50 à 75% du temps est passé en entreprise.

Il existe **le contrat de professionnalisation** dont la période de formation est comprise entre 6 et 24 mois. Il permet d'obtenir une qualification professionnelle, voire un diplôme. La rémunération équivaut à 65% du Smic pour un bachelier pro de moins de 21 ans et 80% s'il est plus âgé.

Pour pouvoir s'engager dans une formation en alternance vous devez trouver un employeur. Pour cela multiplier les démarches : solliciter vos relations, consulter internet, les petites annonces, faites appel au CFA, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), au pôle emploi et mission locale.

www.alternance.emploi.gouv.fr

La formation tout au long de la vie

La formation continue permet à toute personne de compléter sa formation, de se reconverter ou de s'insérer, à chaque étape de sa vie professionnelle.

Divers organismes sont à votre disposition :

www.greta.fr

www.afpa.fr

www.vae.gouv.fr

POUR EN SAVOIR PLUS...

- Consulter les publications de l'Onisep au CDI du lycée, au CIO, ou bien sur le site : www.onisep.fr rubrique Ma Voie Pro
- **Portes ouvertes des établissements** à partir du mois de janvier :
www.ac-nice.fr rubrique orientation-formation, les manifestations et portes ouvertes.
- **Salon Studyrama : salon des études supérieures** :
Palais des expositions, Acropolis, Nice.
Les 16 et 17 janvier 2015

LIENS UTILES

www.admission-postbac.fr

www.ac-nice.fr

www.onisep.fr

www.apprentissage.gouv.fr

www.greta.ac-nice.fr

www.afpa.fr

www.cned.fr

www.pole-emploi.gouv.fr

www.kompass.fr

www.fonctionpublique-publique.gouv.fr

www.defense.gouv.fr

www.vae.gouv.fr



Pour vous aider à réfléchir sur vos choix, vous pouvez prendre rendez-vous avec **un Conseiller d'Orientation Psychologue:**

Mme. GOUDEMANT

- **au lycée Jacques Dolle** : le Mardi après-midi
- **au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) d'Antibes**
La Musardière, 640 Avenue Jules Grec (ouvert du lundi au vendredi)
Tel : 04 93 33 46 01